

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 V240 Vœu relatif à l'Île aux Cygnes et à la Statue de la Liberté

Le Conseil de Paris,

Considérant que l'Île aux Cygnes représente un lieu de promenade et de pratique sportive unique, au plus près du fleuve, et qu'elle constitue un espace écologique riche d'une biodiversité remarquable, fréquenté par de nombreux Parisiens comme par les visiteurs de la capitale ;

Considérant la dégradation générale de ce site, qui concerne tant l'allée centrale et les escaliers que l'essentiel du mobilier urbain qui s'y trouve – bancs, gardes-corps, réverbères – ainsi que les espaces verts ;

Considérant que le bicentenaire de la création de l'île se profile (2025) et que des travaux de réaménagement du site de la Tour Eiffel sont prévus avant et après les Jeux Olympiques 2024, allant jusqu'à Bir-Hakeim sans englober l'Île aux Cygnes ;

Considérant qu'un projet lauréat du budget participatif 2019 doit permettre d'engager prochainement certains travaux parmi les plus urgents – essentiellement la réfection de tout ou partie de l'allée centrale longue de près d'un kilomètre, mais que ces crédits (500 000 euros) sont insuffisants pour une véritable réhabilitation du site ;

Considérant que les Conseils de quartier Dupleix/La Motte-Picquet et Émeriau-Zola portent ensemble un projet de réhabilitation de l'île, constitué de deux dossiers déposés au Budget Participatif 2021 après une marche exploratoire commune en janvier 2021, et que ce projet formerait la suite logique de la première tranche engagée sur le BP 2019 ;

Considérant par ailleurs l'état du socle de la Statue de la Liberté, qui s'est traduit en mai 2021 par la chute d'une partie du parement de pierre ;

Considérant l'importance symbolique de ce monument, offert à la France en 1889 par les citoyens français d'Amérique, installé depuis lors sur l'Île aux Cygnes, matérialisant la force des liens franco-américains, à l'instar de la Statue de la Liberté de New-York.

Sur proposition de Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus du groupe Changer Paris,

Émet le vœu que :

- que la réhabilitation globale de l'Île aux Cygnes soit entreprise avant les JO 2024 et concerne le site dans sa globalité (voirie, espaces verts, mobilier urbain, patrimoine bâti, mise en accessibilité par les accès Grenelle et Bir Hakeim sous réserve d'études de faisabilité), sans se limiter aux travaux les plus urgents financés sur budget participatif ;
- que cette réhabilitation, financée dans le cadre du Programme d'Investissement de la Mandature, soit menée en étroite concertation avec la Mairie d'arrondissement et en associant les deux Conseils de quartier concernés – Dupleix-La Motte-Picquet et Émeriau-Zola – qui ont construit ensemble un projet de restauration cohérent et répondant aux souhaits des habitants ;
- que l'entretien de la Statue de la Liberté fasse l'objet d'une attention particulière, au-delà de la réfection urgente qui doit être menée à bien de manière urgente, dans la double perspective des Journées européennes du Patrimoine 2021, pour laquelle la Ville de Paris a justement décidé de mettre en valeur la statuaire parisienne, et de la commémoration des vingt ans des attentats du 11 septembre.